

Avis publics**PREFET DU DOUBS****Avis d'Enquête Publique Unique****Commune d'Accolans**

Les demandes de permis de construire et d'autorisation de défrichement présentées par La Centrale Solaire des Centaures pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol, dans le secteur « A la Chèvre », sur la commune d'Accolans, feront l'objet d'une enquête publique unique qui se déroulera du **27 août 2025 à partir de 9h00 au 30 septembre 2025 jusqu'à 17h00** (soit 35 jours consécutifs), sur le territoire de cette commune.

Mme Christelle BAUD, chargée de mission stratégie foncière, a été désignée par la présidente du tribunal administratif de Besançon en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de Mme BAUD, cette dernière sera remplacée par son suppléant : M. Jean-Pierre LEHEC, retraité de la fonction publique territoriale (Conseil départemental du Territoire-de-Belfort). Le public sera informé de cette décision.

Conformément au code de l'environnement, le dossier soumis à enquête publique unique comporte notamment une étude d'impact et son résumé non technique, incluant les incidences du projet sur l'environnement.

La Mission Régionale d'Autorité environnementale (MRAE) n'a pas rendu d'avis sur l'étude d'impact dans le délai de 2 mois fixé à l'article R122-7 du code de l'environnement.

Pendant la période susvisée, le public pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique unique à la mairie d'Accolans, aux jours et heures d'ouverture suivants, sous réserve de dispositions particulières :

- les mercredis de 8h00 à 12h00
- Le dossier d'enquête publique unique et le présent avis d'enquête seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs à l'adresse suivante : www.doubs.gouv.fr (Rubrique Publications légales/Enquêtes publiques/Autres enquêtes publiques), ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/6501>
- Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée - Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30.

Pendant toute la durée de l'enquête, les observations et propositions pourront :

- être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie d'Accolans, aux jours et heures d'ouverture de cette dernière ainsi que pendant les permanences du commissaire enquêteur
- ou être adressées par voie postale en cette mairie (11, Grande Rue - 25 250 Accolans) à l'attention de Mme Christelle BAUD, commissaire enquêteur, qui les annexera au registre d'enquête.
- ou être formulées directement à tout moment du 27 août 2025 à partir de 9h00 au 30 septembre 2025 jusqu'à 17h00, sur le registre dématérialisé sécurisé ouvert sur le site internet dédié à l'enquête à l'adresse internet suivante :

- <https://www.registre-dematerialise.fr/6501>
- ou être transmises par courrier via l'adresse mail suivante : enquete-publique-6501@registre-dematerialise.fr
- les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/6501> et donc visibles par tous.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie les :

- vendredi 5 septembre 2025 de 14h00 à 17h00
- mercredi 17 septembre 2025 de 14h00 à 17h00
- mardi 30 septembre 2025 de 14h00 à 17h00

Toutes informations relatives à ce projet peuvent être demandées auprès de :

- Mme Sarah LEMOUTON ou M. Théo MEIER
- Tél : 07 88 53 18 12 ou 06 68 40 92 62
- Mail : slemouton@h2air.fr ou tmeier@h2air.fr

Dans un délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur transmettra au préfet du Doubs, le registre et ses pièces annexes avec son rapport et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Le préfet du Doubs en adressera une copie, dès leur réception, à La Centrale Solaire des Centaures et au maire d'Accolans, pour y être sans délai tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront également consultables, dans les mêmes conditions, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Doubs et sur le registre dématérialisé (adresses précitées).

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre les décisions relatives aux demandes déposées par La Centrale Solaire des Centaures.

Le Préfet,
Par délégation,
Le Directeur adjoint, Ludovic DUPONCHEL

46951400

Marchés publics et privés**Avis d'attribution****HABITAT 70****Avis d'attribution de marchés (extrait) Travaux**

Habitat 70 (OPH) a lancé une consultation en procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R 2123-1 du Décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique pour : **Remplacement de portes de hall et d'interphonie à VESOUL, 66, 68, 70, 72 rue Baron Bouvier (dossier n° 25.27).**

Les résultats sont consultables sur le site internet d'habitat 70 (oph) à l'adresse suivante : <https://www.habitat70.fr/>

469154000

Vie des sociétés**Constitutions de sociétés****SAS QT2M****18 grande rue 70800 BASSIGNEY**

Par acte SSP du 22/08/2025 il a été constitué une **SAS dénommée** : **SAS QT2M Nom commercial** : LE COIN DES RETROUVAILLES

Siège social : 18 grande rue 70800 BASSIGNEY

Capital : 5.000 €

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger :

- L'exploitation de gîte, et plus généralement l'hébergement touristique et autre hébergement de courte durée ;
- L'organisation, l'accueil et l'hébergement de séminaire, réunion ou toute autre manifestation se rattachant à l'objet social ;
- La prestations de services divers nécessaires au déroulement des séjours des hôtes ;
- Le négoce de toutes marchandises se rapportant à ces activités ;
- La prise de participations dans toutes sociétés existantes ou à créer, ainsi que la gestion de ces participations ;
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;
 - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ;
 - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
 - Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Président : la société GAIA 2M, SARL au capital de 1.000 €, sise 15 F rue Tristan Bernard 25000 BESANCON N°912651031 RCS de BESANCON représentée par Mme MULLER Marie

Directeur Général : M. TROUPEL Quentin 38 rue de Besançon 25320 MONTFERRAND LE CHATEAU

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de VESOUL

469214500

**Marchés publics**

Agir en Proximité avec les acheteurs Publics et Privés

Publication des procédures

Plateforme de dématérialisation



UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Une équipe efficace et réactive

Pour la publication de votre annonce

legaleserv@ebraservices.fr

Pour tout conseil

[03 83 59 09 58](tel:0383590958)

alj@ebra.fr

L'EST



RL



VOSGES



Le portail d'avis de marchés publics le plus complet du web

Plus de 20.000 appels d'offres en cours
100% gratuit | Alertes par email